

Investissement responsable et finance durable

FLASH INFOS AGIPI - Juin 2019



Porté par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire, le label bas carbone certifie des projets locaux des secteurs forestiers et agricoles qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire français.



Pour la secrétaire d'État Brune Poirson :
« Le label permet de mettre en relation des projets bons pour la planète et qui sont à la recherche de financements, avec des entreprises voulant compenser leurs émissions de CO₂. »



Seuls les projets permettant d'obtenir des réductions d'émissions additionnelles à celles exigées par la réglementation peuvent être labellisés.
Sont valorisés auprès des investisseurs ceux ayant des co-bénéfices, c'est-à-dire des impacts positifs sur la biodiversité, l'emploi, la qualité de l'eau...



Tous les acteurs publics et privés (entreprises, collectivités, particuliers) peuvent financer une initiative labellisée et faire reconnaître leur contribution à des réductions d'émissions additionnelles. Pour connaître les modalités de participation et de financement, rendez-vous sur le site du [Ministère de la Transition écologique et solidaire](#).

Lancement du **label bas carbone** : un nouvel outil au service du climat



Agir avec AGIPI

Dans le cadre de la Semaine du développement durable, le centre de gestion des contrats AGIPI a participé au programme Reforest'Action. Chaque collaborateur s'est vu offrir un arbre pour contribuer à la reforestation du Mas-De-L'Ayre en Ardèche.

Le saviez-vous ?

La mise en place du label bas carbone contribue à l'atteinte de l'objectif d'une "neutralité carbone" à l'horizon 2050. La France s'engage ainsi, non pas à cesser d'émettre du CO₂, mais à compenser ses émissions par divers procédés : plantations d'arbres, essor des nouvelles technologies et des énergies renouvelables...

Source : journal-enr.org/les-actus/objectif-du-gouvernement-neutralite-carbone-en-2050/

AGIPI participe à la création de valeur financière ayant un sens pour la société et l'environnement via ses actions, ses produits et ses services.

SUIVEZ-NOUS SUR  
RETROUVEZ-NOUS SUR agipi.com

